



Copropriété - Geometre frais

Par **GuerricG**, le **12/10/2018** à **17:26**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté mon appartement il y a un an. L'appartement est constitué de trois lots d'après l'état descriptif de division actuel :rnrnLot 1 : DEBARRASrnrnLot 2 : DEBARRASrnrnLot 3 : DEBARRAS avec chambrernrnrnLes trois lots ont été réunis en 1996 par un ancien propriétaire. Sauf qu'il n'avait jamais changé le règlement de copropriété pour refléter que c'était maintenant un appartement. De ma connaissance il n'avait pas demandé l'accord au syndic pour les travaux (pas de création de surface, juste une réunion de lot en cassant des murs non porteurs)rnrnEntre temps, ce propriétaire l'a vendu à la personne à qui j'ai acheté le bien qui y a vécu pendant une dizaine d'années.rnrnAprès avoir acheté mon appartement, j'ai reçu un courrier du syndic m'indiquant que je devais payer un géomètre pour rédiger un projet de modification de l'état descriptif à mes frais. Ceci est fait pour recalculer mes tantièmes dans le cadre de l'installation futur d'un ascenseur. et que apparemment il est interdit de vivre dans un lot libellé "Debarras"rnrnJe ne trouve pas normal que ce soit moi qui dois payer pour ça alors que ça aurait dû être fait il y a 20 ans. Par ailleurs le syndic avait mentionné ça à l'ancienne propriétaire mais c'est apparemment tombé dans l'oubli. Du coup ça tombe sur moi.rnrnJ'ai eu pas mal de pression de la part du syndic qui n'a pas voulu parler de ça à l'amiable et qui a préféré m'envoyer un courrier par l'avocat. rnrnEst-ce une situation normale du point de vue légal?rnrnMerci par avance.rnrnBien cordialement,rnrnGuerric

Par **Visiteur**, le **12/10/2018** à **18:41**

BonjourrnrnJe confirme qu'il faut prendre un géomètre pour revoir le calcul des millièmes et modifier le règlement de copropriété (frais à votre charge).rnrnC'est une situation d'usage dans un tel cas.rnrnVous pouvez vous retourner contre le vendeur, mais avez-vous regardé de près le paragraphe relatif à la copropriété, dans votre acte d'achat notarié.?rnrnPour info, un cas

approchant
<https://monimmeuble.com/actualite/changement-d-affectation-de-debarras-en-piece-d-un-appartement-d-habitation>